CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E99016** **VALABLE JUSQU'AU** **20/04/2027**

ÉDITÉ LE 05/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/03/2008

Raison sociale : MERLE YANNICK

Forme juridique : EI
DEPUIS LE 20/03/2015

Capital : 0

1649 ROUTE PAUL JAURES
GOULAT
24300 NONTRON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERIGUEUX 502685274

Siret : 502 685 274 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6113456

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001 539795

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001 539795

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 06 74 20 80 90 **Fax :**

Portable : 06 74 20 80 90

Responsabilité légale :
MERLE YANNICK CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet : http://merle-yannick-maconnerie.fr

E-mail : severine.gauthier2@wanadoo.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 149 096 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	2	21/02/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/03/2026 16:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.